

LA DOMICILIATION D'ENTREPRISE

Extrait du Décret n° 85-1280 du 5 décembre 1985

Toute personne qui installe, dans des locaux occupés en commun par une ou plusieurs entreprises le siège de son entreprise ou lorsque ce siège est situé à l'étranger, une agence, une succursale ou une représentation, présente à l'appui de sa demande d'immatriculation, le contrat de domiciliation conclu à cet effet avec le propriétaire ou le titulaire du bail de ces locaux. Dans ce contrat qui revêt la forme écrite et doit être stipulé pour une durée d'au moins trois mois renouvelable par tacite reconduction, sauf préavis de résiliation, les parties s'engagent à respecter les conditions suivantes :

1. Le domiciliataire doit, durant l'occupation des locaux, être immatriculé au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, toutefois, cette condition, n'est pas requise si le domiciliataire est une personne morale française de droit public. Le domiciliataire met à la disposition de la personne domiciliée des locaux permettant une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise et de l'installation des services nécessaires à la tenue, à la conservation et à la consultation des livres, registres et documents prescrits par les lois et règlements. Le domiciliataire s'oblige à informer le greffier du tribunal, à l'expiration du contrat ou en cas de résiliation de celui-ci, de la cessation de la domiciliation de l'entreprise dans ses locaux ;
2. La personne domiciliée prend l'engagement d'utiliser effectivement et exclusivement les locaux, soit comme siège de l'entreprise, soit si le siège est situé à l'étranger comme agence, succursale ou représentation. Elle se déclare tenue d'informer le domiciliataire de toute modification concernant son activité. Elle prend ou outre l'engagement de déclarer, s'il s'agit d'une personne physique, tout changement relatif à son état civil et son domicile personnel, et s'il s'agit d'une personne morale, tout changement relatif à sa forme juridique et son objet, ainsi qu'au nom et au domicile personnel des personnes ayant le pouvoir général de l'engager. La personne domiciliée donne mandat au domiciliataire qui l'accepte de recevoir en son nom toute notification.

Afin de répondre, dans les meilleures conditions, aux attentes des créateurs et dirigeants d'entreprises, les centres d'affaires Neopole ont élaboré une large gamme de solutions de domiciliation qui permettent à chaque entreprise de bénéficier de « **services de grande qualité** » essentiels à leur **développement**.

Les adresses de nos centres d'affaires en région parisienne :

DOMICILIATION AU : 6 rue de la Mare Blanche – 77186 Noisiel/Marne-la-Vallée	TARIF MENSUEL H.T.
Domiciliation commerciale, juridique et fiscale avec prise des courriers recommandés	Règlement annuel : 25 € Règlement semestriel : 35 € Règlement trimestriel : 45 €
DOMICILIATION AU : 9 bis passage Dartois-Bidot – 94100 Saint-Maur-des-Fossés	TARIF MENSUEL H.T.
Domiciliation commerciale, juridique et fiscale avec prise des courriers recommandés	Règlement annuel : 25 € Règlement semestriel : 35 € Règlement trimestriel : 45 €
DOMICILIATION AU : 30 rue de la Varenne – 94100 Saint-Maur-des-Fossés	TARIF MENSUEL H.T.
Domiciliation commerciale, juridique et fiscale avec prise des courriers recommandés	Règlement annuel : 35 € Règlement semestriel : 45 € Règlement trimestriel : 55 €
DOMICILIATION AU : 15 rue du Louvre – 75001 Paris	TARIF MENSUEL H.T. ⁽¹⁾
Domiciliation commerciale, juridique et fiscale avec prise des courriers recommandés Ce tarif inclut l'option de réexpédition « COURRIER BI-HEBDOMADAIRE »	Règlement annuel : 75 € Règlement semestriel : 90 € Règlement trimestriel : 105 €

Dans tous les cas et à tout moment, Neopole vous offre la garantie d'évolution vers d'autres prestations, nos contrats de domiciliation préservent votre avenir

Les services développés pour rendre votre domiciliation efficace : ⁽²⁾

GESTION DE VOS COURRIERS ET COLIS

COURRIER BI-HEBDOMADAIRE Réexpédition de votre Courrier Postal en France Métropolitaine	TARIF MENSUEL H.T. ⁽³⁾
Réexpédition (hors colis et publicités) le mardi et le vendredi au tarif économique de LA POSTE, <u>enveloppes et affranchissement inclus</u>	25 €
COURRIER QUOTIDIEN Réexpédition de votre Courrier Postal en France Métropolitaine	TARIF MENSUEL H.T. ⁽³⁾
Réexpédition quotidienne (hors colis et publicités) au tarif normal de LA POSTE, <u>enveloppes et affranchissement inclus</u>	50 €
COURRIER ELECTRONIQUE Numérisation de votre Courrier Postal	TARIF HORAIRE H.T.
Numérisation et envoi sous forme de pièces jointes à l'adresse email de votre choix	35 €
RECEPTION DE COLIS	TARIF UNITAIRE H.T.
Prise en charge et stockage de vos colis livrés à nos accueils	1 € / kg / jour

MISE À DISPOSITION D'ESPACES

BUREAU INDIVIDUEL Mise à disposition à la demi-journée	TARIF UNITAIRE H.T.
Bureau m ² équipé d'un bureau, un fauteuil, deux chaises visiteurs et mobilier annexe	Marne-la-Vallée : 30 € Saint-Maur : 40 € Paris-Louvre : 90 €
SALLE DE REUNION 8/12 PERSONNES Mise à disposition à la demi-journée	TARIF UNITAIRE H.T.
Salle équipée d'une table de réunion, de fauteuils et de mobilier annexe	Marne-la-Vallée : 40 € Saint-Maur : 60 € Paris-Louvre : 180 €
SALLE DE REUNION 20/30 PERSONNES Mise à disposition à la demi-journée	TARIF UNITAIRE H.T.
Salle équipée d'une table de réunion, de fauteuils et de mobilier annexe	Marne-la-Vallée : 50 € Saint-Maur : 80 € Paris-Louvre : nous consulter
CASIER D'ARCHIVAGE Mise à disposition de casiers privatifs	TARIF MENSUEL H.T.
Casier d'environ 1m ³ , permet le stockage des pièces comptables et autres documents	Marne-la-Vallée : 20 € Saint-Maur : 30 € Paris-Louvre : indisponible

⁽²⁾ Les services présentés ne sont pas disponibles dans tous nos centres. Veuillez vous renseigner sur place.

GESTION DE VOS TELECOMMUNICATIONS

LIGNE TELEPHONIQUE Attribution d'une ligne téléphonique sur notre groupement	TARIF MENSUEL H.T. ⁽³⁾
Ligne personnalisée transférée vers notre accueil ou vers le numéro de votre choix Coût des transferts vers l'extérieur :	10 € 0,15 € H.T. / unité
ACCUEIL TELEPHONIQUE 30 MESSAGES Accueil personnalisé de 8h30 à 19h30 du lundi au vendredi	TARIF MENSUEL H.T. ⁽³⁾
Réception de vos appels par nos hôtessees et prise de messages	30 €
ACCUEIL TELEPHONIQUE ILLIMITE Accueil personnalisé de 8h30 à 19h30 du lundi au vendredi	TARIF HORAIRE H.T.
Réception de vos appels par nos hôtessees et prise de messages	45 €
PARUTION ANNUAIRE Parution de votre numéro dans les Pages Jaunes	TARIF ANNUEL H.T.
Parution sur la commune de domiciliation et dans la rubrique de votre choix	90 €
ADRESSE ELECTRONIQUE Fourniture de votre adresse email société@neopole.net	TARIF MENSUEL H.T. ⁽³⁾
Vos emails sont disponibles partout et à tout moment grâce à notre interface web	15 €

SERVICES D'ASSISTANCE ET DIVERS

SECRETARIAT – TRAVAUX DIVERS Mise à disposition de personnel	TARIF HORAIRE H.T.
Prise en charge par nos hôtessees d'accueil de vos travaux de secrétariat	40 €
FORMALITE DE CREATION Formalités obligatoires (EURL, SARL, SCI, SA, etc.) hors débours	TARIF UNITAIRE H.T.
<i>Prévoir environ 640 € de débours en sus : publication légale, immatriculation à la Chambre des Métiers, au Registre du commerce, Commande de K-bis, enregistrement aux impôts, etc.</i>	400 €
MATERIEL PARTAGE Droit d'utilisation des matériels des centres d'affaires	TARIF MENSUEL H.T. ⁽³⁾
Moyennant un abonnement mensuel, vous pourrez utiliser les services suivants : <div style="display: flex; justify-content: space-between; padding-left: 100px;"> Photocopier ou imprimer des documents en noir et blanc 0,15 € / A4 </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; padding-left: 100px;"> Photocopier ou imprimer des documents en couleur 1,00 € / A4 </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; padding-left: 100px;"> Envoyer des documents par télécopie 0,76 € / A4 </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; padding-left: 100px;"> Scanner et envoyer des documents avec la fonction scan-to-email 0,30 € / A4 </div>	10 €

⁽³⁾ Le choix de la périodicité de règlement de votre domiciliation (trimestrielle, semestrielle ou annuelle) entraîne automatiquement la même périodicité sur l'option retenue en complément.

Les pièces à nous fournir pour la constitution de votre dossier :

POUR UNE SOCIETE EN CREATION :

- Copie recto/verso de la pièce d'identité du mandataire social (gérant, PDG, dirigeant)
- Copie d'un justificatif de domicile du mandataire social (gérant, PDG, dirigeant)
- Copie du projet de statuts (sauf entreprises individuelles)
- Procuration pour LA POSTE pour prise des recommandés
- Relevé d'Identité Bancaire

POUR UNE SOCIETE EN ACTIVITE :

- Copie recto/verso de la pièce d'identité du mandataire social (gérant, PDG, dirigeant)
- Copie d'un justificatif de domicile du mandataire social (gérant, PDG, dirigeant)
- Copie des statuts de la société (sauf entreprises individuelles)
- Procuration pour LA POSTE pour prise des recommandés
- K-bis en cours de validité (de moins de 3 mois)
- Relevé d'identité bancaire
- Copie du dernier bilan

POUR LES CLAUSES PARTICULIERES DU CONTRAT :

- Caution personnelle du mandataire social (gérant, PDG, dirigeant) ou du dirigeant



A.C.C.E.S est une Union professionnelle régie par le Livre IV du Code du Travail, qui réunit les professionnels membres des deux Syndicats fondateurs, le SNCAED (Syndicat National des Centres d'Affaires et de Domiciliation) et le SIST (Services Intégrés du Secrétariat et des Téléservices). Aujourd'hui, A.C.C.E.S compte 280 centres membres en France.

